



Syndicat mixte  
des rivières du Sornin  
et de ses affluents



## DELIBERATION N° 2025-24

### Débat d'Orientation Budgétaire

**Le 16 décembre 2025 à 10h00**

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 08/12/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (10) : Guillaume DESCAYE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Thierry NIGAY, Pierre AUVOLAT, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Sébastien KELLER (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Jean FARIZY, François RENARD, Bernard PATTEEUW, Alain LE CLOIREC.

Secrétariat assuré par : René VALORGE

En vertu de l'article 11 de la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

En référence à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république, et précisant les nouvelles dispositions applicables au débat d'orientation budgétaire pour les EPCI de plus de 10 000 habitants,

En application du III de l'article 106 de la loi NOTRÉ du 7 août 2015, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du code général des collectivités territoriales. Par conséquent, l'adoption du référentiel M57 implique l'application de l'article L5217-10-4 dudit code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles.

Le président du SYMISOA présente au Comité l'obligation qui est faite de procéder à « un débat d'orientation générale du budget, dans un délai de 10 semaines précédent l'examen de celui-ci ».

Monsieur LAMARQUE expose au Comité Syndical les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Ouï cet exposé, et après échange de vues,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la réalité du débat budgétaire.**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 16/12/2025

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. René VALORGE

Transmis au représentant de l'Etat le :

**18 DEC. 2025**

Publié le :

**18 DEC. 2025**

